

6.3

Plan de zonage –  
Patrimoine naturel  
et bâti



- P Bâtiment remarquable
- 1 Ensemble Pavillonnaire Classé
- 2 Ensemble Pavillonnaire à Préserver
- Quartier Habitat Mixte à Préserver
- Ruelle à préserver
- Périmètre de protection des Monuments (500 m) - Servitude AC1
- Monuments Historiques classés ou inscrits
- Arbres remarquables
- Clôture remarquable

